

COMMUNIQUÉ

CHEF DE LA MAISON ROYALE DES DEUX- SICILES GRAND MAÎTRE DU SACRÉ ORDRE ET MILITAIRE CONSTANTINIEN DE SAINT- GEORGES

Suite à la déclaration de mon cousin Charles de Bourbon des Deux-Siciles, du 12 mai dernier, concernant la succession de la Maison Royale des Deux-Siciles et la fonction de Chef des Ordres Dynastiques, Moi, Pedro de Bourbon des Deux-Siciles et d'Orléans, Duc de Calabre, Comte de Caserte, Chef de la Maison Royale des Deux-Siciles et Grand Maître de l'Ordre Sacré et Militaire Constantinien de Saint-Georges, je me vois contraint de préciser ce qui suit:

Suite au décès de mon père, S.A.R. Carlos de Bourbon des Deux-Siciles et Bourbon de Parme, Duc de Calabre, Comte de Caserte, Infant d'Espagne, je suis devenu Chef de la Maison Royale des Deux-Siciles, Duc de Calabre, Comte de Caserte, et mon fils aîné Jaime est devenu Duc de Noto.

Charles de Bourbon des Deux-Siciles, Duc de Castro, n'a pas la faculté de prendre des décisions sur la succession de la Maison Royale des Deux-Siciles ainsi que sur tout autre sujet qui soit de la compétence du Chef de la Maison Royale, que je suis, en tant que successeur légitime du dernier souverain du Royaume des Deux-Siciles.

La décision pris par mon cousin Charles est éloignée et contraire à ce qui a été convenu lors de l'accord historique de réconciliation familiale signé à Naples le 25 janvier 2014, lequel reconnaissait les titres des deux branches de la famille; en dépit de cela je continuerai à reconnaître mon cousin comme Duc de Castro et ses deux filles comme Duchesses de Palerme et de Capri.

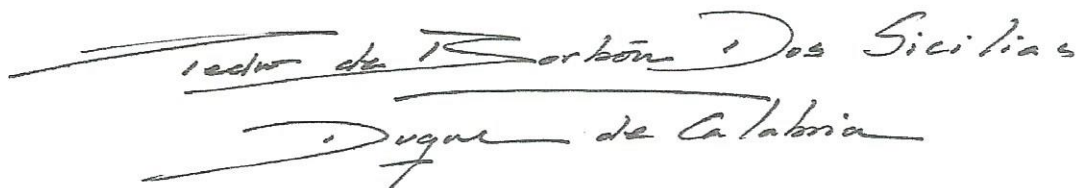
Il ne peut d'aucune façon modifier les lois de succession dans le Grand Magistère de l'Ordre Sacré et Militaire Constantinien de Saint-Georges, dont je suis le Grand Maître en tant qu'Aîné Farnesien.

En outre, mon cousin ne peut prendre aucune décision en ce qui concerne les Ordres Dynastiques ou les Ordres de l'ancien Royaume des Deux-Siciles, que je maintiens en tant que Chef de la Maison Royale.

Je suis attristé par la décision unilatérale prise par mon cousin Charles, en violation de l'accord de Naples mentionné auparavant, car cela représente un obstacle très sérieux à l'harmonie et à la paix familiale que nous avons toujours souhaité.

Dernièrement, l'accord auquel nous sommes parvenus à Naples en 2014 – que j'ai toujours respecté- ne concerne ni la fonction de Chef de la Maison Royale des Deux-Siciles, dont je suis le titulaire, ni le Grand Magistère de l'Ordre Sacré et Militaire Constantinien de Saint-Georges, dont je suis le Grand Maître.

Madrid, 21 mai 2016

The image shows a handwritten signature in black ink. The signature is written in a cursive style and consists of two lines. The first line reads "Pedro de Bourbon Des Sicilies" and the second line reads "Duc de Calabrie".

Pedro de Bourbon des Deux-Siciles
Duc de Calabre, Comte de Caserte